

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2013

L'Assemblée Communale s'est réunie le 2 décembre 2013 à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel LOYAT, Mme Jacqueline PANIER (jusqu'à la question 51 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Christophe LIME, Mme Nicole WEINMAN, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Françoise PRESSE, M. Lazhar HAKKAR, M. Jacques MARIOT, Mme Danièle POISSENOT, M. Benoît CYPRIANI, Mme Joëlle SCHIRRER, M. Abdel GHEZALI, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT, M. Jean-François GIRARD (jusqu'à la question 52 incluse), M. Didier GENDRAUD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question 6), Mme Solange JOLY, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nozhat MOUNTASSIR, Mme Annie MENETRIER (à compter de la question 19), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Frank MONNEUR, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean ROSSELOT (à compter de la question 2), M. Pascal BONNET, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, M. Michel OMOURI (à compter de la question 2), Mme Martine JEANNIN, Mme Catherine GELIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON.

Secrétaire : M. Cyril DEVESA.

Absents : Mme Jacqueline PANIER (à compter de la question 52), Mme Valérie HINCELIN, M. Jean-François GIRARD (à compter de la question 53), M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question 5 incluse), Mme Corinne TISSIER, Mme Annie MENETRIER (jusqu'à la question 18 incluse), Mme Sylvie JEANNIN, M. Nicolas BODIN, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Hayatte AKODAD, Mme Béatrice RONZI, Mme Zahira YASSIR COUVAL, M. Jean ROSSELOT (jusqu'à la question 1 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jean-Marie GIRERD, Mme Monique ROPERS.

Procurations de vote : Mme Jacqueline PANIER à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 52), Mme Valérie HINCELIN à M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-François GIRARD à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question 53), M. Jean-Claude ROY à M. Michel LOYAT, M. Jean-Jacques DEMONET à Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Corinne TISSIER à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Annie MENETRIER à M. Christophe LIME (jusqu'à la question 18 incluse), Mme Sylvie JEANNIN à M. Emmanuel DUMONT, M. Nicolas BODIN à Mme Danièle POISSENOT, M. Nicolas GUILLEMET à Mme Françoise PRESSE, Mme Hayatte AKODAD à Mme Sylvie WANLIN, Mme Béatrice RONZI à M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Zahira YASSIR COUVAL à M. Cyril DEVESA, M. Jean-Marie GIRERD à M. Jean ROSSELOT (à compter de la question 2).

* * * * *

En préambule, M. le Maire a salué la présence d'étudiants de BTS Assistant de manager du Lycée Pergaud.

Il a également donné les chiffres actualisés de la Commission d'Indemnisation à l'Amiable du Tramway : les indemnisations s'élèvent à 1 484 950 €. Il a précisé que les commerçants obtenaient leur versement 3 mois après le dépôt de leur dossier.

CONSEIL MUNICIPAL

- 1. Exercice 2013 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

- 2. Exercice 2013 - Décision modificative n° 3**

A la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions, 6 contre), le Conseil Municipal a décidé d'adopter la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2013 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et au document budgétaire.

- 3. Exercice 2013 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non valeur**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur un montant d'admissions en non valeur de 20 134,81 € sur le budget Principal et à en donner décharge à Mme la Cheffe du Service Comptable.

- 4. Exercice 2014 - Attributions exercées par délégation du Conseil Municipal - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir les actes de gestion de dette**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a confirmé le cadre de la délégation donnée à M. le Maire ou Mme la Première Adjointe pour accomplir les actes de gestion de dette jusqu'à la fin du mandat actuel du Conseil Municipal.

- 5. Exercice 2014 - Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2014**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2013 dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif.

- 6. Ressources budgétaires pour 2014 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits**

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions), le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur les propositions de tarifs, taxes et droits pour l'année 2014.

- 7. Crématorium - Tarifs 2014**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la modification des tarifs 2014 du Crématorium.

8. Participation financière à la construction de l'Institut Régional Fédératif du Cancer - Signature de la convention avec le CHRU de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de confirmer la participation de la Ville de Besançon au projet de construction de l'Institut Fédératif de Cancérologie à hauteur de 2 M€,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le CHRU de Besançon, prévoyant les modalités de mise en œuvre et de versement de la participation.

M. LE MAIRE n'a pas pris part au vote.

9. Projet d'emprunt du CCAS - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'emprunt que le CCAS projette de réaliser pour financer ses investissements 2013.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

10. Rapport Intercommunal d'Accessibilité 2012

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'accessibilité 2012 conjoint entre la Ville de Besançon, le CCAS et la CAGB.

11. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule (BTC)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la proposition de modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule.

M. MARIOT et M. CYPRIANI n'ont pas pris part au vote.

12. Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs - Approbation du projet de modification des statuts

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les projets de statuts adoptés par le Comité Syndical de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs lors de sa séance du 5 juillet 2013,

- d'approuver la participation au financement de base des missions nouvelles conformément aux modalités proposées.

Mme PRESSE et M. LIME n'ont pas pris part au vote.

13. Création d'un GIE partagé sedD- SPL Territoire 25

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la création d'un Groupement d'Intérêt Economique qui mettra en commun des personnes et des moyens entre la SPL Territoire 25 et la sedD.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le CHRU de Besançon, prévoyant les modalités de mise en œuvre et de versement de la participation.

M. LE MAIRE n'a pas pris part au vote.

9. Projet d'emprunt du CCAS - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'emprunt que le CCAS projette de réaliser pour financer ses investissements 2013.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

10. Rapport Intercommunal d'Accessibilité 2012

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'accessibilité 2012 conjoint entre la Ville de Besançon, le CCAS et la CAGB.

11. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule (BTC)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la proposition de modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule.

M. MARIOT et M. CYPRIANI n'ont pas pris part au vote.

12. Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs - Approbation du projet de modification des statuts

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les projets de statuts adoptés par le Comité Syndical de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs lors de sa séance du 5 juillet 2013,

- d'approuver la participation au financement de base des missions nouvelles conformément aux modalités proposées.

Mme PRESSE et M. LIME n'ont pas pris part au vote.

13. Création d'un GIE partagé sedD- SPL Territoire 25

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la création d'un Groupement d'Intérêt Economique qui mettra en commun des personnes et des moyens entre la SPL Territoire 25 et la sedD.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

14. Dissolution du Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon (SMEIB)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la dissolution du Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon au premier semestre 2014, en respect des dispositions statutaires et réglementaires, et sur la base des derniers états financiers arrêtés.

M. LE MAIRE n'a pas pris part au vote.

15. Convention de transfert de la compétence Collecte des Déchets - Avenant n° 2

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'avenant n° 2 à la convention de transfert mettant fin au recouvrement de la redevance d'occupation des locaux par la CAGB et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer celui-ci.

GARANTIES D'EMPRUNT

16. Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 100 %, d'un prêt de 520 000 € contracté par l'Etablissement Public Citadelle-Patrimoine mondial auprès du Crédit Mutuel - Mise en place d'un dispositif multimédia dans la Chapelle Saint-Etienne

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la demande de garantie d'emprunt de l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial, pour un prêt de 520 000 € destiné à financer la mise en place d'un dispositif multimédia dans la Chapelle Saint-Etienne,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer la convention de garantie s'y rapportant.

M. LE MAIRE, M. GIRARD, Mme FELLMANN, M. DAHOUI, M. LIME, M. GOVIGNAUX, Mme M. JEANNIN et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

17. ZAC des Hauts du Chazal - Financement de l'opération d'aménagement concédée à la sedD - Garantie accordée par la Ville pour un montant de 516 000 € sur un emprunt de 1 500 000 € contracté par la sedD auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la demande de garantie d'emprunt sollicitée par la sedD pour un montant de 516 000 € destiné à financer l'opération d'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer la convention s'y rapportant.

M. LE MAIRE, M. LOYAT et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

18. PRU Clairs-Soleils - Financement de l'opération d'aménagement concédée à la sedD - Prorogation de la garantie accordée par la Ville, à hauteur de 80 %, d'un prêt de 2 000 000 € contracté par la sedD auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la prorogation de la garantie d'emprunt sollicitée par la sedD d'un prêt de 2 000 000 € destiné à financer l'opération d'aménagement du PRU des Clairs-Soleils,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir dans ce cadre.

M. LE MAIRE, M. LOYAT et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

19. Garantie de la Ville de Besançon à Aktya, à hauteur de 50 %, d'un prêt d'un montant de 138 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition de locaux (locaux ex-Caisse d'Epargne) aux Epoisses à Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la demande de garantie d'emprunt sollicitée par Aktya pour un prêt d'un montant de 138 000 € destiné à financer l'acquisition de locaux aux Epoisses,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec Aktya.

M. LE MAIRE, M. LOYAT et M. MARIOT n'ont pas pris part au vote.

20. Garantie de la Ville de Besançon à Aktya, à hauteur de 50 %, d'un prêt d'un montant de 60 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition de locaux (local ex-coiffeur) aux Epoisses à Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la demande de garantie d'emprunt sollicitée par Aktya pour un prêt d'un montant de 60 000 € destiné à financer l'acquisition de locaux aux Epoisses,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt.

M. LE MAIRE, M. LOYAT et M. MARIOT n'ont pas pris part au vote.

21. Garantie de la Ville de Besançon à Aktya, à hauteur de 50 %, d'un prêt d'un montant de 216 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition des locaux de la supérette aux Clairs-Soleils

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la demande de garantie d'emprunt sollicitée par Aktya pour un prêt d'un montant de 216 000 € destiné à financer l'acquisition des locaux de la supérette aux Clairs-Soleils,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt.

M. LE MAIRE, M. LOYAT et M. MARIOT n'ont pas pris part au vote.

PETITE ENFANCE

22. Convention d'aide au financement du Relais Petite Enfance avec le Département du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la convention relative à une aide au financement du Relais Petite Enfance versée par le Département du Doubs à hauteur de 18 300 €/an afin de participer au financement des animateurs du Relais Petite Enfance, et à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention s'y rapportant.

HYGIENE-SANTE

23. Avenant au Contrat Local de Santé de Besançon - Ajout d'une action «Lutte contre l'alcoolisation massive des jeunes sur l'espace public»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'avenant au Contrat Local de Santé de Besançon et a autorisé M. le Maire à le signer.

24. Convention d'adhésion du CNFPT (Délégation Régionale de Franche-Comté) au service de Médecine Préventive de la Ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer la convention entre la Ville de Besançon -Direction Hygiène-Santé, service de Médecine Professionnelle (médecine préventive)- et la Délégation Régionale de Franche-Comté du CNFPT en vue de la mission du suivi médical du personnel de la Délégation Régionale de Franche-Comté du CNFPT.

CULTURE

25. Acquisition d'oeuvres d'art et acceptations de dons - Demande de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur ces propositions de dons,
- de se prononcer favorablement sur ces acquisitions pour un montant total de 60 000 € dont 10 944 € sont pris en charge par la Ville de Besançon,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte s'y rapportant,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter d'une part le mécénat des Amis des Musées et des Bibliothèques et d'autre part une subvention du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM), la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

26. Régie Autonome Personnalisée La Rodia - EPCC Les Deux Scènes - EPCC de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts - Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté - Régie Autonome Personnalisée de la Citadelle-Patrimoine mondial - Avenants aux conventions d'objectifs et de moyens

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'ajustement des subventions de fonctionnement 2013 et 2014 allouées à ces différents établissements publics culturels de la Ville,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à intervenir dans ce cadre,

- d'autoriser M. le Maire à procéder sous réserve du vote du budget 2014, et selon les modalités fixées aux conventions d'objectifs et de moyens, au versement des subventions et contributions.

M. LE MAIRE, M. DAHOUI, M. MONNEUR, Mme POISSENOT, M. GHEZALI, M. DEVESA, Mme JOLY, Mme GELIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, M. GOVIGNAUX, Mme MICHEL, M. GENDRAUD, M. BONNET, Mme SCHIRRER, Mme PRESSE, M. GIRARD, Mme FELLMANN, M. LIME, Mme M. JEANNIN et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

27. Restauration des collections textiles du Musée de la Résistance et de la Déportation - Demande de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le lancement de cette opération pour un montant total de 12 118,33 € TTC avec une prise en charge de la Ville de 9 118,33 € TTC,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté.

PATRIMOINE COMMUNAL - TRAVAUX

28. Remparts de la rive gauche, avenue de la Gare d'Eau - Opération pour la réalisation de restauration - Nature des travaux - Programme pluriannuel - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de lancer l'opération et d'approuver le programme de restauration par la mise en place d'un plan pluriannuel de travaux pour un coût annuel de 200 000 € TTC,

- d'engager la phase des études commençant par la consultation en vue de retenir un maître d'œuvre,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC), de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, et de tout autre partenaire financier éventuel.

29. Restructuration et extension de la Bibliothèque Aimé Césaire - Protocole d'accord transactionnel

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la répartition des responsabilités telles que décrites ci-dessous,

Les trois entreprises reconnaissent leur part de responsabilité dans ces désordres et acceptent de prendre à leur charge les montants tels que prévus ci-dessous, toutes zones de travaux confondues :

- l'entreprise SODEL accepte de prendre en charge 12 661,37 € HT
- la société VINCI FACILITIES accepte de prendre en charge 3 608,15 € HT
- l'entreprise GRISOT accepte de prendre en charge 899,70 € HT.

La Ville de Besançon accepte pour sa part de prendre à sa charge la somme de 899,70 € HT, en sa qualité de maître d'œuvre de l'opération.

- d'autoriser M. le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel à intervenir.

30. Réaménagement du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Validation phase APD - Calendrier de l'opération - Demandes de subventions

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre, 5 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'avant-projet définitif dont l'enveloppe prévisionnelle du projet a été arrêtée à 10 000 000 € (valeur mai 2010),

- d'autoriser M. le Maire à relancer une procédure pour l'attribution des marchés de travaux relatifs au réaménagement du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter pour ce dossier des subventions auprès de l'Etat, de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs, ainsi que tout partenaire susceptible de soutenir l'opération, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

TOURISME

31. Besançon Tourisme et Congrès - Subventions 2013 et 2014 - Avenants n° 5 et 6 à la convention de partenariat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution à Besançon Tourisme et Congrès d'une subvention de 641 269 € au titre de 2013 et de 616 269 € au titre de 2014,

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants n° 5 et 6 à la convention quinquennale du 23 décembre 2009.

M. GIRARD et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

32. Occupation du domaine public pour l'exploitation d'un petit train touristique de découverte de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un petit train touristique de découverte de Besançon,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du petit train touristique.

33. Sites UNESCO transfrontaliers - Convention de partenariat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'accepter le principe de ce partenariat autour de la promotion en commun des sites UNESCO franc-comtois et suisses,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

COMMERCE

34. Dossier FISAC - Convention entre la Ville de Besançon, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider le projet de convention avec la CCI et la CMA pour la mise en œuvre de l'action «diagnostics économiques avec un volet accessibilité» dans le cadre de l'accompagnement des entreprises commerciales et artisanales pendant les travaux du tramway,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

MISSION TRANQUILLITE PUBLIQUE

35. Correspondants de Nuit - Signature de la convention partenariale 2014 et du protocole de collaboration

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention partenariale 2014 pour le service des Correspondants de nuit et le protocole de collaboration.

36. Médiation étudiante - Attribution d'une subvention à la Mutuelle des Etudiants (LMDE)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 4 000 € à la LMDE dans le cadre de la médiation étudiante en centre-ville lors des soirées étudiantes du jeudi soir.

VIE DES QUARTIERS

37. Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - Signature des conventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider les axes de travail que se proposent de poursuivre les maisons de quartiers Grette/Butte et Montrapon/Fontaine Ecu dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité pour 2013/2014,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions correspondantes avec la CAF du Doubs permettant la réception des recettes prévisionnelles s'élevant à 34 815 €.

38. Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches - Prestations animation globale et animation collective famille - Conventions Ville de Besançon/Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider le projet des Bains Douches pour la période 2014-2017,

- d'autoriser M. le Maire à demander les prestations animation globale et animation collective famille pour la structure à la Caisse d'Allocations Familiales au titre des années 2014/2017,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions correspondantes avec la CAF du Doubs.

M. DUMONT n'a pas pris part au vote.

39. Gestion et organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Délégation de Service Public à l'association «Les Francas du Doubs» - Solde intermédiaire et participation complémentaire 2013

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le calcul des prévisions d'activités et budgétaires à fin 2013,

- de prendre connaissance du solde intermédiaire de 80 010 € à l'Association Les Francas du Doubs pour l'année 2013,

- d'autoriser le versement de participations complémentaires pour l'année 2013, soit la somme de 3 450 €,

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 5 correspondant aux participations complémentaires à ces décisions.

M. GHEZALI, Mme MICHEL, Mme FELLMANN et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

MAITRISE DE L'ENERGIE

40. Plan d'économie d'énergie et de maîtrise des charges (PLEE MAC) - Convention entre la Ville de Besançon et les fournisseurs d'énergie EDF et GDF

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la collaboration avec les fournisseurs d'énergie EDF et GDF sur le programme PLEE MAC,

- d'approuver la convention-cadre de partenariat entre la Ville de Besançon et le fournisseur d'énergie EDF,

- d'approuver la convention-cadre de partenariat entre la Ville de Besançon et le fournisseur d'énergie GDF,

- et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de partenariat avec les fournisseurs d'énergie EDF et GDF.

M. LIME n'a pas pris part au vote.

FORETS - ESPACES VERTS

41. Forêts communales - Destination des coupes de bois marquées ou à marquer - Année 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter le programme d'actions 2014 concernant la prévision de vente de bois.

42. Forêts communales - Programme de travaux de gestion forestière - Année 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter le programme de travaux de gestion forestière pour l'année 2014.

43. Action «Abeille, sentinelle de l'environnement» - Rucher de Besançon - Renouvellement de la convention de suivi et attribution de subvention à l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'accepter de poursuivre le partenariat en faveur du programme «Abeille, sentinelle de l'environnement» par convention avec l'UNAF durant une prochaine période de trois années, de 2014 à 2016,

- d'attribuer une subvention d'un montant de 9 000 € pour l'année 2014,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention à intervenir.

VOIRIE

44. Parking Cassin - Convention d'amodiation de places de stationnement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le contrat d'amodiation relatif à la mise à disposition de 16 places situées dans le parking Cassin pour un montant total de 76 800 € TTC.

M. LE MAIRE, M. LOYAT et M. MARIOT n'ont pas pris part au vote.

EAU ET ASSAINISSEMENT

45. Qualité de l'eau - Aides agro-environnementales sur le bassin versant de la source d'Arcier

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et tous les documents afférents,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- d'autoriser le versement d'aides agro-environnementales, conformément aux modalités de paiement avec l'ASP pour un montant de 1 817,60 €.

46. Coopération avec Aqabat Jabr - Subvention de l'Agence de l'Eau - 2^{ème} programme

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'encaissement de la subvention de 82 800 € de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- d'attribuer au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine la subvention de 82 800 € versée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

URBANISME

47. PRU Clairs-Soleils - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan financier arrêté au 31 décembre 2012 - Avenant n° 11 à la Convention Publique d'Aménagement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le présent CRAC révisé au 31 mars 2013, contenant le bilan financier de l'opération au 31 décembre 2012 de la concession d'aménagement du PRU des Clairs-Soleils qui augmente le coût de l'opération concédée (aménagement et réalisation des locaux situés au rez-de-chaussée des bâtiments A et D, ...) de 8 022 794 € à 8 757 626 € HT, soit une augmentation de 734 832 € (9 %).

- d'approuver l'engagement global de la Commune à l'opération globale qui passe de 5 552 272 € à 6 789 527 €, soit une augmentation de 1 237 255 € qui se décompose de la manière suivante :

Intitulés	Bilan précédent	Nouveau bilan	Evolution (montant HT)
CESSIONS	4 111 960	4 106 640	- 5 320
OUVRAGES			
Cession d'ouvrages Infrastructure et Espaces publics	2 588 369	2 588 369	0
LOCAUX			
Local Crèche - Halte garderie pour 510 m ²	1 523 591	1 518 271	- 5 320
PARTICIPATION COLLECTIVITE	1 440 312	2 682 887	1 242 575
Participation d'équilibre opération d'aménagement	713 001	688 615	- 24 386
Participation sur dépenses de construction RDC Bât A	471 461	1 017 881	+ 546 420
Participation sur dépenses de construction RDC Bât D	255 850	976 391	+ 720 541
TOTAL HT	5 552 272	6 789 527	+ 1 237 255

L'effort de la Collectivité (en valeur HT éventuellement majorée de la TVA dans les conditions en vigueur au moment de leur versement) sera versé selon l'échéancier suivant :

	A fin 2012	2013	2014	2015-17	TOTAL
CESSIONS	3 820 122	286 519	0	0	4 106 640
Cession d'ouvrages Infrastructure et Espaces publics	2 331 576	256 793	0	0	2 588 369
Local Crèche - Halte garderie pour 510 m ²	1 488 546	29 726	0	0	1 518 271
PARTICIPATION COLLECTIVITE	804 633	529 665	345 029	1 003 559	2 682 886
Participation d'équilibre opération d'aménagement	684 950	0	0	3 665	688 615
Participation sur dépenses locaux commerciaux RDC Bât A	119 683	234 794	83 356	580 046	1 017 881
Participation sur dépenses de construction RDC Bât D	0	294 870	261 673	419 848	976 391
TOTAL HT	4 624 754	816 184	345 029	1 003 559	6 789 527

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 11 à la Convention Publique d'Aménagement du PRU des Clairs-Soleils modifiant l'engagement financier de la Collectivité dans les conditions du bilan prévisionnel révisé, soit une prolongation de la CPA jusqu'au 31 décembre 2017,

- d'autoriser M. le Maire à encaisser en recettes la somme de 880 000 € (remboursement avance).

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

48. PRU Clairs-Soleils - Rue de Chalezeule - Délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication - Convention avec le SYDED

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter le SYDED pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication rue de Chalezeule,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de réseaux d'électricité et de télécommunication,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention financière relative à l'ensemble des travaux ainsi que ses annexes «prévisionnelle» et «définitive» et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

M. CYPRIANI et Mme WEINMAN n'ont pas pris part au vote.

49. Projet urbain de quartier durable des Vaïtes - Mise en oeuvre de la ZAC - Concession publique d'aménagement confiée à la SPL - Territoire 25

A la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions, 6 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer à la Société Publique Locale Territoire 25 la concession d'aménagement de la ZAC des Vaïtes, selon les modalités et conditions définies au projet de convention de concession d'aménagement,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de concession d'aménagement,

- de déléguer à la Société Publique Locale Territoire 25 du Droit de Prémption Urbain sur le périmètre correspondant à l'opération concédée (délégation prévue à la convention de concession pour la mission d'acquisition).

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

50. Projet urbain des Prés de Vaux - Versement des indemnités d'expropriation à la SCI Les Prés de Vaux - Abrogation de la délibération du 21 janvier 2013

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte de la caducité du montage proposé par la délibération du 21 janvier 2013 et de la non intervention de l'EPF dans ce dossier,
- de se prononcer favorablement sur le principe du versement par la commune de l'indemnité d'un montant de 184 100 € au profit de la SCI Les Prés de Vaux,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document se rapportant à cette opération et notamment l'acte d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation à intervenir,
- d'abroger la délibération du 21 janvier 2013.

51. Projet urbain des Prés de Vaux - Cession d'un ensemble immobilier au profit de Territoire 25 - Signature d'une convention de portage et d'études

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de confier à la SPL TERRITOIRE 25 la réalisation des études sur le devenir des biens TEREVA au regard des objectifs du projet urbain des Prés de Vaux,
- de se prononcer favorablement sur le principe de la cession par la commune, à l'euro symbolique, des biens TEREVA dont elle est devenue propriétaire suite à ordonnance d'expropriation à la SPL TERRITOIRE 25, à la condition que cette dernière verse l'indemnité de dépossession à la société TEREVA,
- de confier à la SPL TERRITOIRE 25 la gestion transitoire du bien jusqu'à sa rétrocession à la Ville de Besançon ou à tout opérateur désigné par elle, selon les modalités définies par la présente délibération et la convention annexée, avec la possibilité de consentir des conventions d'occupation temporaires en accord avec la Ville de Besançon,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes à intervenir et la convention d'étude et de portage ci-annexée ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

52. Aide au fonctionnement des structures associatives oeuvrant dans le domaine du logement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 10 000 € à Habitat et Développement Local du Doubs (HDL),
- 5 000 € à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS),
- 1 000 € à la Confédération Nationale du Logement (CNL).

Mme POISSENOT n'a pas pris part au vote.

53. Habitat participatif - Adhésion de la Ville de Besançon au Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'adhésion de la Ville de Besançon au Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif en s'acquittant des droits d'adhésion d'un montant de 1 500 €.

54. Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur Centre Ancien - Sollicitation du Préfet de Région pour l'engagement d'une procédure de modification - Orientation d'aménagement et de programmation sur le site Saint-Jacques / Arsenal

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à solliciter M. le Préfet du Doubs pour qu'il engage en 2014 une modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Centre Ancien de Besançon en vue d'intégrer des orientations d'aménagement et de programmation pour le site Arsenal - Saint-Jacques.

55. Déclassement du domaine public communal - Immeuble 6, rue de Dole - Lots de volume dans l'ensemble immobilier 48-50 rue Battant et 3-5-7 rue Champrond

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre en compte la désaffectation des locaux situés 6, rue de Dole et 48, 50 rue Battant et 3-5-7 rue Champrond

- de se prononcer favorablement sur leur déclassement du domaine public.

56. Acquisition d'une parcelle non bâtie à M. et Mme Georges MINERVINI, chemin des Champs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'acquisition d'une parcelle non bâtie à M. et Mme MINERVINI, chemin des Champs, pour un montant de 40 000 € et a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

57. Zone EURESPACE Besançon-Francois - Délégation du Droit de Préemption Urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de déléguer le droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier du Doubs sur la zone EURESPACE,

- de déléguer à M. le Maire le soin de faire connaître l'avis de la commune, préalablement aux opérations menées par l'EPF du Doubs, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'Urbanisme.

58. Vente par Grand Besançon Habitat d'une habitation individuelle sur le quartier Bregille

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la vente de ce pavillon et a approuvé le remboursement anticipé partiel du prêt.

N° Prêt	Date de délibération	Organisme prêteur	Date d'échéance	Montant initial garanti par la Ville à hauteur de 50 %	Capital restant dû garanti par la Ville au 01/08/2013	Index	Durée résiduelle au 01/08/2013
Contrat n° 417579	14/12/1992	CDC	01/08	6 128,45 €	3 501,48 €	Livret A	12 ans

M. LOYAT, Mme POISSENOT, Mme MENETRIER, M. ALLEMANN et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

59. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer les subventions suivantes :

1 - Programme «Manifestations sportives»

. ASPTT section athlétisme Corrida de Besançon - 29 décembre 2013	500 €
. UPFR des Sports Organisation du colloque sport santé	400 €

2 - Programme «Animations sportives»

2.1 - Soutien aux sports urbains

. Association des Traceurs Bisontins	200 €
. Sirocco	500 €
. The Lost	100 €
. Alliance Glisse Franche-Comté	100 €
. ASEB	100 €
. Merkuro Crew	200 €
. La Souche	500 €

2.2 - Vital'automne

. Doubs Sud Athlétisme	320 €
. La Saint-Claude	360 €
. Orientation Team Besançon	500 €

2.3 - Aides à l'emploi d'éducateurs sportifs

* Le Centre Omnisports Pierre Croppet a recruté depuis le 1^{er} avril 2011 un emploi d'utilité publique dont la mission principale est le développement des activités de l'Association dans le cadre du projet du club, à savoir permettre la pratique de public valide au sein d'une structure principalement dédiée aux personnes handicapées.

La Ville de Besançon soutient cet emploi pour lequel une subvention de 4 000 € est attribuée.

* Certaines structures sportives implantées sur le territoire de la commune disposent d'emplois d'éducateurs sportifs.

Les subventions suivantes représentent le premier acompte 2013-2014 à diverses associations :

. Besançon Doubs Hockey Club	1 300 €
. Besançon Association Patinage Artistique	1 600 €
. Comité départemental de Tennis de Table	2 020 €
. Ligue de Franche-Comté d'escrime	1 900 €
. Amicale Cycliste de Besançon	4 000 €
. Cercle Pugilistique Bisontin	1 900 €
. Racing Club de Besançon	2 000 €

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec le Racing de Besançon.

M. BENETEAU DE LAPRAIRIE n'a pas pris part au vote.

60. Relations Internationales - Coopération au Proche-Orient - Subvention au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine et à l'Association Hand in Hand

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer :

- une subvention de 12 000 € au titre de l'année 2013 au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine pour la gestion et le suivi du financement du programme,

- une subvention de 3 300 € à l'Association Hand in Hand.

61. Coopération au Burkina Faso - Subventions au CEAS Burkina et au CEAS Suisse

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le versement à l'Association CEAS Burkina d'une subvention de 13 881 € pour l'année 2013, au titre, d'une part, des actions de coopération avec Douroula prévues au contrat triennal 2010-2012 (11 690 €) et d'autre part, du suivi local de la coopération dans le cadre du contrat triennal 2013-2015 (2 191 €).

- d'approuver le versement à la fondation CEAS Suisse d'une subvention de 802 € pour l'année 2013 au titre du suivi local de la coopération.

62. Semaine de la Solidarité Internationale (SSI) - Subventions aux associations

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 4 049 € :

- Serious Road Trip : 960 €
- Radio Campus : 300 €
- L'association Terre des Hommes : 659 €
- La Ligue des Droits de l'Homme : 1 000 €
- L'association d'éducation populaire ASEP : 360 €
- L'association France Palestine Solidarité : 270 €
- L'association Femmes des 408 : 500 €

M. GHEZALI et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

63. Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 5 466 € :

1 - A des organismes publics d'enseignement

- **1 279 €** au Lycée Pasteur (264 € pour l'accueil de 33 élèves de Charlottesville (Etats-Unis) du 1^{er} au 4 avril 2013 et 1 015 € pour le déplacement de 26 élèves à Charlottesville du 11 au 21 octobre 2013)
- **437 €** au Lycée Pergaud pour le déplacement de 25 élèves à Nürnberg (Allemagne) du 13 au 20 décembre 2013
- **382 €** au Lycée Pergaud pour le déplacement de 32 élèves à Olomouc (République tchèque) du 16 au 24 avril 2013
- **1 514 €** au Collège Proudhon (294 € pour l'accueil de 21 élèves de Huddersfield (Angleterre) du 9 au 17 septembre 2013 et 1 220 € pour le déplacement de 21 élèves à Huddersfield du 9 au 17 octobre 2013).

2 - A un organisme privé d'enseignement

- **254 €** au Lycée Saint-Jean pour le déplacement de 18 élèves à Krumbach (Allemagne) du 10 au 17 octobre 2013.

3 - A une association

- **1 600 €** à titre exceptionnel à l'association Les Amis de Tver pour participer à la prise en charge du groupe folklorique Kalinka de Tver, accueilli à Besançon du 13 au 23 décembre, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du marché de Noël bisontin. Le groupe Kalinka proposera, durant cette période, des animations danses et chant sur les différents sites du marché de Noël et notamment sur le «marché de Noël des villes jumelées», place du Huit Septembre.

64. Attribution de subventions aux associations culturelles dans le cadre du dispositif d'aide aux «Emergences» - Troisième répartition 2013

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- **2 000 € à l'Association Vivre dans le feu** afin de participer à la finalisation et à la diffusion de son spectacle «L'Ailleurs, peut-être»

- **2 000 € à l'Association Twam Production** afin de permettre la finalisation et à la diffusion du projet scénique de Pira.Ts

- **2 500 € à l'Association Projet D** afin de lui permettre l'avancée de son processus de création du projet «Sous vide» et de conforter sa démarche de structuration

- **2 000 € à l'Association Tide Company** afin de lui permettre l'avancée de son processus de création du projet «Le Locataire»

- **1 500 € à l'Association DER** pour prolonger sa recherche artistique et conforter son processus de structuration.

65. Attribution de subventions aux associations et acteurs culturels

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer les subventions suivantes :

. Le Bastion : 9 000 €

. Mélodies en Sous-sol : 2 500 €

. Un Château en Espagne : 2 500 €

. Théâtre de la Grande Roue : 2 000 €

. Orgue en Ville : 6 000 €

. Association Na - Compagnie Pernette : 15 000 €

. Association Pudding Théâtre : 10 000 €

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants aux conventions triennales liant la Ville aux associations concernées.

66. Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle - Subventions aux associations partenaires («Un Château en Espagne», «Na», et «Choeur à Corps») et au syndicat mixte «l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € par structure culturelle pour l'année scolaire 2013/2014 au titre de leur participation au Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle pour l'année scolaire 2013-2014,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

M. LE MAIRE, M. DAHOUI, M. MONNEUR, M. GOVIGNAUX, Mme MICHEL et Mme JOLY n'ont pas pris part au vote.

67. Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention à l'ENSMM - Attribution de bourses pour les étudiants en mobilité internationale entrante

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur les attributions de bourses ci-dessous :

Pays d'origine	Etablissement d'origine	Prénom - Nom	Formation	Durée du financement
Italie	Universita degli Studi di Salerno	Alessandra DEL MASTO	Est actuellement en Semestre de Transition à l'ENSMM jusqu'à décembre 2013, l'étudiante suivra un stage pendant le mois de janvier dans un laboratoire de l'ENSMM et intégrera la 2 ^{ème} année à l'ENSMM dès février 2014	12 mois à compter de juillet 2013
Congo	Beijing Institute of Technology	Monique MOIGNY MWALI	Est actuellement en Semestre de Transition à l'ENSMM jusqu'à décembre 2013, l'étudiante suivra un stage pendant le mois de janvier dans un laboratoire de l'ENSMM et intégrera la 2 ^{ème} année à l'ENSMM dès février 2014	12 mois à compter de juillet 2013
Chine	Nanjing University of Science and Technology	Xiaoxu MA	Est actuellement en Semestre de Transition à l'ENSMM jusqu'à décembre 2013, l'étudiante suivra un stage pendant le mois de janvier dans un laboratoire de l'ENSMM et intégrera la 2 ^{ème} année à l'ENSMM dès février 2014	12 mois à compter de juillet 2013
Brésil	Université de Sao Paulo	Paula BERTOLINO SANVEZZO	Etudiante en échange en 3 ^{ème} année à l'ENSMM jusqu'à juin 2014	12 mois à compter de juillet 2013
Russie	Ivanovo State Power Engineering University	Dmitry ANUFRIEV	Est actuellement en cours de master (M1) à l'ENSMM jusqu'à juin 2014	12 mois à compter de juillet 2013
Maroc	Ecole Nationale de l'industrie Minerale-Rabat	Ayoub ELHANCHIR	En double diplôme à l'ENSMM pour 2 ans dont douze mois académiques	12 mois à compter de juillet 2013

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention à intervenir avec l'ENSMM,

- de décider le versement dans ce cadre d'une subvention à l'ENSMM de 21 600 €.

68. Enseignement Supérieur et Recherche - Subventions à l'Université de Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes à l'Université de Franche-Comté :

- 15 500 € (Université Ouverte) au titre du fonctionnement de l'Université Ouverte,
- 2 000 € (Mission Culture Scientifique de l'Université) pour accueillir à l'Observatoire des Sciences de l'Univers, les élèves des classes du primaire,
- 200 € (IREM) pour l'organisation et la gestion du rallye mathématique.

69. Subvention à l'Association Vélocampus - Achats de vélos

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 7 000 € à l'Association Vélocampus Besançon pour l'achat de vélos.

70. Subvention à l'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP Cras Chaprais Viotte) - Actions Jeunesse et Cultures Urbaines - Signature d'un avenant

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la poursuite, pour une année supplémentaire, des principes et modalités d'action de l'ASEP Cras Chaprais Viotte pour le développement des cultures urbaines à Besançon,

- d'approuver le montant du financement soit 22 500 €,

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 7 - 2013 à la convention cadre du 18 janvier 2013 liant la Ville à l'ASEP Cras Chaprais Viotte.

M. GHEZALI et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

71. Animations commerciales et artisanales de fin d'année - Subventions à diverses associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions suivantes dans le cadre des animations commerciales et artisanales de fin d'année :

- . 1 000 € à l'Association de l'Espace Commercial Cassin Parc Europe (ECCPE)
- . 3 000 € à l'Association des Commerçants de l'Île de France
- . 10 000 € à l'Association des Commerçants de Châteaufarine
- . 3 000 € à l'Association des Commerçants de Saint-Claude
- . 4 000 € à l'Association des Commerçants des Chaprais
- . 10 900 € à l'Union des Commerçants de Besançon
- . 5 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat

- . 1 500 € à l'Association Zone Art
 - . 1 500 € à l'Association des Commerçants du Marché Beaux-Arts
 - d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes y afférents.
- M. MARIOT, Mme WEINMAN et M. BONNET n'ont pas pris part au vote.

72. Vie des Quartiers - Troisième attribution de subventions 2013

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'allouer les subventions suivantes pour un montant total de 1 500 € :

Association	Nature activité	Versé 2012	Proposition 2013
SOLIDARITE CIVISME			
Université populaire du trèfle	Association proposant des cours de français	0 €	500 €
La Dépanne	Epicerie sociale pour les étudiants bisonnés	0 €	500 €
CULTURE ET LOISIRS			
Droits des rapatriés d'Afrique du Nord DRAN 25	Rassemblement des anciens d'Afrique du Nord pour des cérémonies et des manifestations culturelles	0 €	500 €

73. Subventions complémentaires et/ou exceptionnelles aux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- dans le cadre de l'opération «la Citadelle prend ses quartiers» :

- . ALEDD : 250 €
- . Comité de quartier de Saint-Ferjeux : 250 €

- dans le cadre du dispositif «Ticket loisirs vacances» pour l'organisation de séjours familiaux à Marnay et Port-Lesney à Profession Sport 25/90 : 6 934,16 €

et d'autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants avec les associations.

M. BONTEMPS, M. GHEZALI et Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

74. Seconde Programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Subventions complémentaires ou/et exceptionnelles aux associations et aide à l'investissement à certaines associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme des actions et projets tel que présenté et les financements s'y rattachant,

1. Actions et activités socio-éducatives et socioculturelles

- au titre des activités

Structures	Objets	Proposé
Bouge toi !	Animation du quartier des Epoisses	1 000 €
Arc en Ciel des Orchamps Palente	Animation du quartier Orchamps Palente	1 500 €
Reflet sur le monde	Animation du quartier de Montrapon	1 000 €
Vivons ensemble	Animation du quartier de Montrapon	1 000 €
Brulard Ensemble	Animation sur le quartier Grette	1 000 €
Association des femmes des 408	Animation sur le quartier Grette	1 000 €
Association de Promotion de l'Information à Montrapon	Consolidation activité sur Montrapon	1 000 €
Ateliers musicaux de Montrapon	Consolidation activité sur Montrapon	1 500 €
Petits Débrouillards de Franche-Comté	Consolidation activités	3 000 €
Consommation Logement Cadre de Vie	Consolidation interventions de proximité sur le quartier Orchamps Palente	1 000 €
MJC Besançon Clairs-Soleils	Aide à l'investissement	3 800 €
Total		16 800 €

2. Actions et activités socio-sportives

Structures	Objet	Proposé
Subventions exceptionnelles - Consolidation de l'activité		
ASC Planoise Saint-Ferjeux	Consolidation de l'activité sur les quartiers	1 500 €
Satellite	Consolidation de l'activité sur les quartiers	3 000 €
AS Orchamps Besançon	Consolidation de l'activité sur les quartiers	1 500 €
Association Olof Palme	Consolidation de l'activité sur les quartiers	1 000 €
Association Foot et loisirs des Clairs-Soleils	Consolidation de l'activité sur les quartiers	1 000 €
Profession Sport 25/90	Consolidation de l'activité sur les quartiers	3 000 €
PSB Football	Consolidation de l'activité sur les quartiers	1 500 €
Association Bob Team 25	Aide à l'activité	1 000 €
Handball Sport Mahorais 25	Aide à l'activité	600 €
Total		14 100 €

3. Actions de prévention et de citoyenneté

Structure	Objet	Proposé
Association d'Aide aux Détenus (2AD)	Consolidation de l'activité	4 000 €

4. Actions de lutte contre les discriminations

Structures	Objets	Proposé
Ligue de l'Enseignement du Doubs	Cartes de la fraternité	1 000 €
Solidarité Femmes	Interventions éducatives	2 000 €
ALEDD	Consolidation activité	1 000 €
Radio Campus	Consolidation activité	1 500 €
Boutique du conte	Aide au démarrage du projet «La femme squelette» pour lutter contre les discriminations	2 320 €
CIDFF - Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles	Aide exceptionnelle suite à difficultés budgétaires	10 000 €
Total		17 820 €

5 - Volet Accès à l'emploi et développement économique

Structures	Objets	Proposé
<i>Consolidation 1^{ère} programmation CUCS 2013 - Soutien aux SIAE</i>		
Intermed	Développement d'emplois mutualisés	3 000 €
Association Julienne Javel	Jardin de Cocagne	3 000 €
Association Jean Eudes	Atelier Chantier d'insertion	2 395 €
Total		8 395 €

Structures	Objets	Proposé
<i>Consolidation 1^{ère} programmation CUCS 2013 - Autres projets Accès à l'emploi et développement économique</i>		
Association Réussite Emploi	Dispositif Emploi d'Avenir auprès du secteur marchand	2 500 €
MJC Orchamps Palente	Chantiers environnement et chantiers de rénovation de logements	3 000 €
Total		5 500 €

6 - Volet Interventions culturelles

Structures	Objets	Proposé
Mon voisin production	Ecriture d'un scénario mettant en valeur la Cité Brulard et ses habitants	10 000 €
MJC Palente Orchamps	Projet accompagnement artistique palissades de chantier du Pôle des Tilleuls	3 500 €
Total		13 500 €

- d'autoriser les directions et services concernés à réaliser les mouvements budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de ce programme d'actions et de projets,

- d'autoriser le versement des financements aux associations et structures concernées par ce programme d'actions et de projets,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer les conventions et avenants éventuels à établir et à intervenir avec les différents partenaires permettant la mise en œuvre de ce programme d'actions et de projets.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, M. MONNEUR, Mme MICHEL, M. LEUBA, M. OMOURI, M. BONTEMPS et M. DEVESA n'ont pas pris part au vote.

75. Compostage dans les restaurants scolaires - Demande de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider la démarche consistant à déployer le compostage dans un maximum de restaurants scolaires afin de diminuer la quantité de déchets à traiter en incinération,

- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides auprès de l'ADEME et tout autre organisme, et autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les éventuelles conventions s'y rapportant, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

76. Education - Subventions aux classes transplantées ou de découverte et participation à des projets culturels

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 15 000 € :

- pour des séjours en classes de découverte :

. Ecole élémentaire Bourgogne : 369 €

. Ecole des Montboucons : 350 €.

- pour un soutien à des projets culturels et artistiques se déroulant dans les écoles :

. Association les 35 Lez'Arts : 2 000 €

. Association Croq'Livres : 3 000 €

. Haras de Besançon : 2 000 €.

77. Congrès - Attribution de subventions - 5^{ème} répartition au titre de l'année 2013

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 700 € à l'association privée «La Jeune Chambre Economique de Besançon» dans le cadre de l'organisation d'un colloque.

78. Subvention à Grand Besançon Habitat pour la création d'une maison relais

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 8 000 € à GBH pour la création d'une maison relais.

M. LOYAT, Mme POISSENOT, Mme MENETRIER, M. ALLEMANN et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

79. Subventions aux associations médico-sociales - 2^{ème} attribution 2013

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes aux associations locales qui oeuvrent dans le domaine médico-social pour un montant total de 28 937 € :

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'Etat, l'ARS, autres collectivités et Caisses	Sommes attribuées par la Direction Hygiène-Santé de la Ville de Besançon		Montant de la subvention sollicitée en 2013	Sommes attribuées en 2013
			2012	2011		
ANPAA 25	Prévention, formation et soin en alcoologie et tabacologie	853 229 €	7 400 €	7 400 €	9 500 €	7 770 €
IREPS	Education et promotion de la santé (professionnels de la santé, de l'éducation et du social)	960 959 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
MJC Palente Orchamps	Centre social du quartier de Palente-Orchamps	Etat : 276 620 € Ville, CCAS, CAGB : 315 490 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
AIDES	Lutte contre le SIDA - aide aux personnes - aide à la recherche et information	164 854 €	2 700 €	2 700 €	3 000 €	2 835 €
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité	Information - consultation et prévention sur la sexualité	77 369 €	2 700 €	2 700 €	3 000 €	2 835 €
Vivre comme avant	Aide morale aux femmes atteintes d'un cancer du sein	106 432 €	720 €	800 €	1 000 €	1 000 €
Association des Insuffisants Rénaux Comtois	Aide et soutien aux insuffisants rénaux - sensibilisation au don d'organes	969 €	770 €	790 €	790 €	790 €

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'Etat, l'ARS, autres collectivités et Caisses	Sommes attribuées par la Direction Hygiène-Santé de la Ville de Besançon		Montant de la subvention sollicitée en 2013	Sommes attribuées en 2013
		2012	2011	2012		
Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs de Franche-Comté	Soutien et accueil des familles d'enfants déficients auditifs	9 685 €	800 €	800 €	1 100 €	840 €
Ecoute JALMALV	Accompagnement de personnes âgées et en fin de vie	26 579 €	600 €	800 €	900 €	840 €
Enfants et Santé - antenne Franche-Comté	Aide aux enfants atteints de cancers et de leucémies	85 €	736 €	800 €	1 000 €	840 €
Les Mutilés de la Voix	Aide et soutien aux opérés du larynx - fourniture de matériel	1 542 €	600 €	600 €	1 000 €	770 €
Médecins du Monde - antenne Franche-Comté	Consultations médicales - public en grande précarité	5 840 €	720 €	840 €	1 000 €	1 000 €
Vie libre	Prévention et lutte contre l'alcoolisme - accompagnement de personnes guéries de l'alcool	115 €	360 €	pas de demande	1 000 €	417 €
						28 937 €

et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer un avenant avec la MJC Palente Orchamps.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, M. MONNEUR, Mme MICHEL et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

80. Subvention exceptionnelle à l'AMFE (Association Maladies Foie Enfants)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'AMFE pour l'organisation d'une journée de sensibilisation à la cause des maladies rares et du don d'organes.

81. Subventions pour l'acquisition d'équipement de récupération des eaux de pluie

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les modalités d'attribution pour la récupération des eaux de pluie à hauteur de 300 € TTC maximum par opération et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document à intervenir dans le cadre de ces dispositifs.

82. Attribution de subventions exceptionnelles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes pour un montant total de 11 300 € :

- . 5 300 € pour une aide d'urgence pour la reconstruction aux Philippines
- . 1 000 € au Comité de quartier Rosemont - Saint-Ferjeux pour un repas festif le 31 décembre 2013 à destination des populations les plus défavorisées, des personnes âgées isolées résidentes dans le quartier ainsi que des familles de la cité Amitié
- . 5 000 € à l'Association RECIDEV pour sa participation au marché de Noël solidaire et pour conforter son action.

M. GHEZALI et Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

MARCHES

83. Marchés - Autorisation de signature d'avenants

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à des marchés de travaux et de prestations de services ci-dessous :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée)
Direction Grands Travaux Déviations de réseaux - Tristan Bernard Avenant n° 5 : reprise du branchement électrique du 19 rue Tristan Bernard ; indemnités pour délais de paiement longs ; déviations provisoires de réseaux ; aléa géotechnique nécessitant des moyens lourds pour la réalisation des terrassements ; révision de prix pour les prestations réalisées en dehors du délai initial du marché (suite au mémoire en réclamation déposé par le titulaire)	Groupement BONNEFOY - EUROVIA - VERMOT 25660 Saône	2 100 368,29 € HT + Avenant n° 1 : + 11 839,00 € HT Avenant n° 2 : + 58 638,70 € HT Avenant n° 3 : + 69 334,95 € HT Avenant n° 4 : + 58 846,20 € HT	+ 65 796,20 € HT	15/07/2013

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée)
Déviations de réseaux Révolution - République Avenant n° 3 : prestations et fournitures supplémentaires, certaines étant dues à des modifications de phasage et des pertes de cadence ; indemnité pour délais de paiement longs (suite au mémoire en réclamation déposé par le titulaire)	Groupement EUROVIA - BONNEFOY - VERMOT 25203 Montbéliard	1 038 485,80 € HT + Avenant n° 1 : + 17 161,00 € HT Avenant n° 2 : + 51 749,24 € HT	+ 93 968,98 € HT	15/07/2013
Direction Education Transport d'élèves et de personnes pour la Ville de Besançon Lot n° 3 : transports supérieurs à 50 km Avenant n° 2 : passage du taux de TVA de 7 % à 10 % et augmentation des besoins en la matière par les directions municipales	RDTD 25300 Pontarlier	100 000,00 € HT + Avenant n° 1 : + 2 250,00 € HT	+ 12 750,00 € HT	15/11/2013

84. Education - Autorisation de signature des marchés

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché de restauration scolaire.

85. Convention constitutive de groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes du Parc Auto et Logistique - Avenant n° 2 - Autorisation de signature

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 2 à la convention constitutive de groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes du Parc Auto et Logistique.

86. Création d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Besançon en vue de la passation d'un marché à bons de commandes pour l'assistance en matière de marchés d'assurance et de gestion des contrats d'assurance

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la constitution du groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Besançon en vue de la passation d'un marché à bons de commandes pour l'assistance en matière de marchés d'assurance et de gestion des contrats d'assurance,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

87. Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le CCAS de Besançon pour des prestations de conception graphique

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la constitution du groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le CCAS de Besançon pour des prestations de conception graphique,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

88. Acquisition de fourniture d'habillement général et articles chaussants - Convention de groupement de commandes et signature des marchés

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, les communes du Grand Besançon dont le nom figure dans la convention, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial, l'Institut Supérieur des Beaux Arts et le SYBERT pour l'acquisition de fourniture d'habillement général et articles chaussants,

- d'autoriser M le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics et à signer les marchés.

89. Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Syndicat de la Haute-Loue pour l'étude de l'interconnexion de leurs réseaux d'eau

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la constitution du groupement de commande entre la Ville de Besançon et le Syndicat de la Haute-Loue pour l'étude de l'interconnexion de leurs réseaux d'eau,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué :

* à signer la convention constitutive du groupement de commande,

* en tant que coordonnateur du groupement de commande, à engager la consultation,

* solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Département du Doubs.

90. Convention relative au groupement de commandes des 3 entités (Ville, CAGB, CCAS) dans le cadre du marché d'acquisition et de maintenance d'appareils électroménagers

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes pour la passation du marché pour l'acquisition et la maintenance de matériels électroménagers,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

91. Cuisine municipale - Requête en référé provision

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à engager toute procédure, aussi bien devant le Tribunal Administratif de Besançon que devant les juridictions supérieures, dans le prolongement de la procédure déjà engagée, afin de recouvrer l'ensemble du préjudice subi par la Ville.

92. Aliénation de gré à gré de véhicules de parc - Autorisation de signature

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la vente de gré à gré,

- d'autoriser M. le Maire à organiser par les services de la Ville une vente de gré à gré des véhicules dont la Ville n'a plus d'utilité,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document devant intervenir dans cette procédure d'aliénation de gré à gré,

- d'autoriser M. le Maire à émettre les titres de recettes correspondants à l'encontre des futurs acquéreurs de ces véhicules.

La séance est levée à 20 h 10.

Hôtel de Ville, le 5 décembre 2013

Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon, le 5 décembre 2013

Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.